



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 11/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document 4344189	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 4979412	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4979412 DU 11/01/2024 ** ROMAIN / GC188DL									
COMMENTAIRE R.A. : ROMAIN / GC188DL NUMERO DE COMMANDE :									
TUYAU DE COMMANDE DE DEBRAYAGE			215668 C48001	1,00	4	54,09	20,00	43,27	43,27
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 43,27									
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4344189	0165285	4979412
Echéance le : 29/02/2024		
11/01/2024		51,92



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article 441 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de non paiement, le fournisseur se réserve le droit de saisir le tribunal de commerce et de demander la mise en faillite de l'acheteur, sans préjudice de la poursuite de l'exécution de la facture.

RESERVE DE PROPRIETE : La propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 441 du Code de Commerce. Les risques restent néanmoins à la charge de l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du siège de notre établissement.